

[Texte]

minor permanent lay-off and it would not qualify. It says in the material we were given that the lay-off must be a major permanent lay-off, although I suppose you can get a minor permanent lay-off.

I would like to ask the Canadian Labour Market and Productivity Centre whether they would agree that this also will lead to inequity and put heavy pressures on the administration with respect to discretion in deciding this is a major permanent lay-off and that is not a permanent major lay-off. Who are the wise men who are going to decide this in a way that will not be inequitable?

Ms Flumian: Mr. Allmand, as we said earlier, we feel that ultimately the decision-makers will be the politicians, because of the kind of discretion allowed under the program.

I would ask Dr. Sharpe to speak for a moment in terms of the number of people between the ages of 55 and 64 who are unemployed and the kind of coverage we are talking about under this Act.

Mr. Allmand: Perhaps before he answers I should tell you that the minister told us this morning that they already have received 636 applications, even before this legislation has been passed. We asked, and he agreed that he would send us the list with the date of the application, the name and the community where the firm is located. Of course, once we see the list, we are going to see the sort of problems they will have.

Mr. Andrew Sharpe (Manager, Research Support Services, Canadian Labour Market and Productivity Centre): In 1988 there were approximately 50,000 people aged between 55 and 64 unemployed in Canada.

Now not all these people would be eligible under POWA for a variety of reasons—not having been on the labour force long enough, not being laid off by a major employer and so forth. There are certainly no readily available statistics on the actual number of people who would be covered by POWA under present criteria.

Probably it would be well over 10,000. My estimate would be 10,000 to 20,000. In terms of the number of people who potentially could be covered by the legislation, as was pointed out earlier, approximately \$70 million a year is going to be allocated in the fiscal year 1989-90, assuming all the \$20 million comes in from the provinces. At an average cost of about \$50,000 per annuity, about 1,400 people would be covered, fewer than the potential number of people who could be covered, even under the stringent conditions of the current act.

[Traduction]

importante, soit qu'il s'agit d'une mise à pied permanente secondaire à laquelle la loi ne s'appliquerait pas. Dans la documentation qu'on nous a remise, on peut lire que la mise à pied doit être permanente et importante, mais j'imagine qu'on peut avoir une mise à pied permanente et secondaire.

J'aimerais demander au représentants du Centre canadien du marché du travail et de la productivité s'ils conviennent que le programme envisagé aboutira à l'inégalité et imposera de lourdes pressions à l'administration en ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire de décider s'il s'agit ou non d'une mise à pied importante et permanente. Qui sont les sages qui vont prendre à cet égard une décision qui soit équitable?

Mme Flumian: Monsieur Allmand, comme nous l'avons dit plus tôt, nous croyons que, en fin de compte, ceux qui décideront ce sont les hommes politiques, à cause des pouvoirs discrétionnaires que prévoit le programme.

J'aimerais que M. Sharpe nous parle quelque peu du nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans qui sont en chômage et à combien d'entre eux la loi à l'étude va s'appliquer.

M. Allmand: Avant qu'il ne réponde, j'aimerais vous dire que le ministre nous a fait savoir ce matin qu'on a déjà reçu 636 demandes, avant même l'adoption du projet de loi. Nous lui avons demandé, et il a accepté, de nous envoyer la liste en question avec la date de la demande, le nom de la personne et la collectivité où se trouve l'entreprise. Bien sûr, après que nous aurons vu la liste, nous verrons quels sont les problèmes auxquels il faut s'attendre.

M. Andrew Sharpe (gestionnaire, Services de soutien de la recherche, Centre canadien du marché du travail et de la productivité): En 1988, il existait environ 50,000 personnes âgées de 55 à 64 ans qui étaient en chômage au Canada.

Ces personnes ne seraient pas toutes admissibles au PATA?, et cela pour diverses raisons, soit qu'elles sont sur le marché du travail depuis trop peu de temps, soit qu'elles n'ont pas été mises à pied par un employeur important, soit pour d'autres raisons. Il n'existe certes pas de données statistiques facilement accessibles sur le nombre effectif de gens auxquels s'appliquerait le PATA en vertu des critères actuels.

Ce nombre dépasserait probablement 10,000. D'après moi, il se situerait entre 10,000 et 20,000. Pour ce qui est du nombre de personnes qui pourraient être protégées par cette loi, comme on l'a dit plus tôt, environ 70 millions de dollars seront attribués pour l'exercice financier 1989-1990, si l'on suppose que la totalité des 20 millions de dollars est fournie par les provinces. Au coût moyen d'environ 50,000\$ par rente, environ 1,400 personnes seraient protégées, moins qu'en vertu des conditions sévères de la loi actuelle.